

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 007-255/14/BC

■ Attribution d'une subvention à la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode et approbation d'une convention

DPEATSV 14/11557/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode (MMMM) créée le 26 novembre 2010 résulte de l'absorption et de la fusion de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode que Marseille Provence Métropole subventionnait et l'Institut Mode Méditerranée.

Elle regroupe dans un même lieu trois Maisons indissociables : Maison de la Formation – Maison de la Création – Maison des Evénements Economiques et Culturels. Elles ont pour objectif de positionner Marseille et la filière Mode-Habillement dans une stratégie Economique et Culturelle Méditerranéenne.

Cette association compte aujourd'hui 47 adhérents.

MMMM a pour objet de promouvoir et de développer le secteur de la Mode, du Textile, de l'Habillement et de l'ensemble de ses industries et services connexes avec une vocation internationale et plus particulièrement à Marseille et dans les pays localisés autour de la Méditerranée.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

La filière Mode Habillement de l'aire urbaine Aix-Marseille confirme la résistance à la crise. Les dernières analyses confirment le dynamisme de la filière Mode Habillement de l'aire urbaine Aix-Marseille (Source AGAM 2012) et notamment sa bonne capacité de résistance à la crise : 9.429 emplois salariés privés dont 86 % dans l'habillement et 2.500 emplois induits, en légère progression depuis 2007 (+0,3%).

Dans le même temps, l'emploi salarié a diminué de 10,3 % à Lyon, 10,2 % à Lille, 9,4 % à Grenoble, 5,5 % à Nice, 4,8 % à Nantes et 3,1% à Paris.

Notre territoire est le seul avec Toulouse à avoir progressé de + 2,1 % pour Toulouse et + 0,3 % pour Aix Marseille.

Cette résistance confirmée résulte de la mutation amorcée, il y a 10 ans, par le développement de l'amont (conception) et de l'aval (marketing, image, présence commerciale, mise en marché) avec l'intervention du réseau d'experts ayant pour objectif final, le développement de la clientèle.

L'action de la MMMM repose sur cinq groupes d'actions et d'interventions interdépendants :

- Un vivier de 188 jeunes entreprises de création
Regroupé en 3 groupes de projets (Les Labels) :
 - o Art Label : Métier d'Art, Savoir-faire, fabrication française en séries limitées ou pièces uniques, distribution de niche
 - o Pure Label : Nouveaux talents de demain à fort potentiel créatif et économique, distribution sélective
 - o Créative Label : Marques établies, développement et distribution en France et à l'international, univers de marque bien défini et notoriété reconnue
- Une équipe de professionnelle et technique de la MMMM en prise directe avec les entrepreneurs
- Un réseau d'experts mis au service des entreprises couvrant les domaines facteurs de progrès des entreprises : aspects juridiques, analyse et ouverture financière, intelligence économique, propriété industrielle, stratégie marketing et développement international, image et communication
- Un nouveau lieu, l'Espace Mode Méditerranée dédié à la profession, il regroupe la MMMM, des Master 1 et 2 d'Aix Marseille Université et l'Institut International de Création et de Couture (IICC Mode)
- Un service Presse
La MMMM se positionne comme un bureau de presse collectif, elle relaie l'actualité des jeunes entreprises sur son site www.m-mmm.fr (14.000 visiteurs/mois), communique auprès des médias nationaux et régionaux, met en relation et fait la promotion des créateurs auprès des journalistes.

En 2014, le programme d'actions de MMMM est le suivant :

1^{er} objectif : Poursuivre l'émergence, la reconnaissance et le développement des jeunes entreprises de création en accompagnant 70 entreprises en 2014

2^{ème} objectif : conforter le développement des marques créatives en s'appuyant sur un réseau de distribution régional, national et à l'export

3^{ème} objectif : accroître la visibilité des entreprises

Le budget prévisionnel 2014 s'élève à 1.154.796 euros, il est en baisse de 5,9 % par rapport à 2013 (1.227.000 euros).

Les dépenses prévisionnelles sont :

Achats et services extérieurs : 291.437 euros

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Charges de personnel :	133.872 euros
Autres services extérieurs :	580.552 euros
Charges exceptionnelles :	60.176 euros
Dotations aux amortissements et provisions :	130.000 euros

Le budget consacré à la masse salariale a baissé, il représente 11,6 % des dépenses.

Les recettes prévisionnelles sont :

– Cotisations	355.000 euros
– Cotisations créateurs	5.000 euros

Autres produits 80.796 euros

– **Financements publics** **714.000 euros dont :**

• Région Paca	180.000 euros
• Département Bouches-du-Rhône	250.000 euros
• Ville de Paris	8.000 euros
• Communauté du pays d'Aix	10.000 euros
• MPM	100.000 euros
• Ville de Marseille	100.000 euros
• Etat Ministère de la Culture	30.000 euros
• CCIMP	20.000 euros
• Comité du Tourisme 13	10.000 euros
• CMA 13	6.000 euros

La part des financements privés représente 31 % du total des recettes.

La part des financements publics représente 62 % du total des recettes.

Les actions proposées par la Maison Méditerranéenne des Métiers la Mode s'inscrivent dans les orientations proposées par MPM dans le programme de développement économique 2008-2014.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2014, à l'animation de la Maison Méditerranéenne des Métiers la Mode pour un montant de 50.000 euros (baisse de la participation par rapport à 2013 – 100.000 euros). Les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Considérant

- Que l'Europe a intérêt à renforcer ses liens avec les pays méditerranéens avec lesquels elle sous-traitait, et accroître conjointement leurs productivités pour résister à la concurrence des pays asiatiques,
- Que l'amélioration de la valeur ajoutée passe par la création et l'innovation et que le développement des marchés par la communication et la mise en commun des ressources,
- Que l'initiative de MMM de rassembler les professionnels de sept pays dans un partenariat opérationnel contribue à maintenir et développer la filière Textile – Habillement, notamment sur le territoire métropolitain,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 50.000 euros, à la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 65 – article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014